



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan d'action pour la préservation des sols forestiers

Consultation du public

**Note de synthèse en application de l'article L.123-19-1, paragraphe II du code de
l'environnement**

1/ Caractéristiques de la consultation

Une consultation du public relative au plan d'action pour la préservation des sols forestiers (PASF) a été menée par voie électronique sur le site internet du ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche (MTEBFMP) du 25 février 2025 au 6 avril 2025 inclus.

Le public pouvait déposer ses observations sur le projet de texte en cliquant sur le lien suivant : <https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/consultation-du-public-relative-au-plan-d-action-a3136.html>

La consultation a porté sur le projet de plan élaboré par le ministère chargé de l'environnement et de la forêt avec l'appui de l'Agence de la transition écologique (ADEME). Ce document identifie les actions prioritaires concrètes, à horizon 2030, pour accompagner l'amélioration des pratiques de gestion afin de prévenir et réduire les pressions sur les sols forestiers, dans l'optique d'une gestion multifonctionnelle de la forêt. La mise en place du PASF est l'une des 25 mesures prioritaires annoncées en clôture des Assises de la forêt et du bois, en mars 2022 par les Ministres chargés de la forêt, de l'environnement et de l'industrie. C'est également l'un des leviers du Programme national de la forêt et du bois, de la feuille de route forêt de la planification écologique, de la stratégie nationale biodiversité 2030 et du plan national d'adaptation au changement climatique.

2/ Synthèse et sens des contributions

188 contributions ont été déposées dans les délais de la consultation.

La grande majorité des contributions (144) sont favorables ou plutôt favorables au plan d'action, avec une large expression en faveur de l'objectif de préservation des sols forestiers. Elles sont souvent accompagnées de propositions d'améliorations ou de demandes d'approfondissement de certains sujets dans le plan.

Quelques avis (8) sont défavorables ou plutôt défavorables au projet de plan, essentiellement car ils jugent celui-ci non pertinent au regard des pratiques déjà mises en œuvre, ou dans une moindre mesure, car ils estiment que le plan manque d'ambition en termes de mesures contraignantes et de moyens.

Pour une partie des contributions (33), il n'est pas possible d'identifier un sens favorable ou défavorable. Celles-ci portent généralement sur des demandes de précisions ou propositions.

Enfin, 3 avis ne portent pas sur l'objet de la consultation.

L'origine des contributions est inconnue dans la très grande majorité des cas. Pour celles dont la source est précisée, elles émanent de propriétaires forestiers, professionnels ou acteurs de la filière forêt-bois, d'associations de protection de la nature ou de gestionnaires d'aires protégées.

La synthèse ci-dessous précise le sens des observations reçues, par regroupement thématique.

➤ **Modalités d'exploitation en forêt (coupes, engins)**

De nombreuses contributions demandent la mise en place d'une interdiction des coupes rases ou, dans une moindre mesure, de renforcer leur encadrement par exemple par la réduction des seuils d'autorisation de coupes. Certains avis considèrent que les incidences des coupes rases sur les sols forestiers sont insuffisamment traitées dans le plan. Les incidences mentionnées par les contributeurs portent par exemple sur l'érosion, le recours à des engins lourds pouvant entraîner des phénomènes de tassement et d'orniérage sur les parcelles exploitées, sur l'appauvrissement des sols par un export de matières organiques ou sur la biodiversité et la fragilisation de l'écosystème.

Pour partie en corollaire du sujet précédent, de nombreuses contributions proposent un encadrement législatif ou réglementaire pour interdire ou restreindre l'utilisation d'engins lourds en forêt. Certaines font état d'inquiétudes quant à l'orientation des aides de l'Etat à cet égard et souhaitent que les aides publiques soient adaptées afin de favoriser davantage le matériel léger.

Certains avis soulignent l'importance de la mécanisation en termes économiques pour les entreprises, de sécurité et de réduction de la pénibilité pour les intervenants et *in fine* d'attractivité des métiers de la filière forêt-bois. Sont notamment mis en exergue les défis de saisonnalité de l'activité forestière ou d'accès à la formation par les microentreprises. Ces avis considèrent plutôt que la mécanisation doit faire l'objet de mesures de recherche afin d'améliorer les performances environnementales des outils, ainsi que de mesures d'accompagnement via les aides publiques, les formations et les guides de recommandations par exemple.

➤ ***Orientations et pratiques de gestion***

De nombreuses contributions promeuvent le développement de pratiques estimées par les contributeurs comme plus favorables à la préservation des sols forestiers. Elles demandent principalement, d'une part, de privilégier un mode particulier de gestion, à savoir la sylviculture mélangée à couvert continu (SMCC), et d'autre part, d'éviter la monoculture notamment de résineux, en pointant les incidences considérées dans le premier cas comme positives et dans le second comme négatives pour les sols.

Certains avis mettent en avant les intérêts de la préservation de bois mort au sol. Quelques-uns demandent de définir des mesures contraignantes sur l'extraction des souches ou la récolte de bois mort, ou le labour profond après coupe rase, notamment en lien avec la transposition de la directive RED3 relative à la durabilité des énergies renouvelables.

Quelques contributions proposent de renforcer la prise en compte des sols forestiers dans les documents de gestion forestiers. Un avis propose d'intégrer dans le plan une action ou sous-action concernant l'évolution du contenu de ces documents, et de s'appuyer systématiquement sur une cartographie des sols vulnérables.

➤ ***Prévention du tassement, cloisonnements et méthodes alternatives de débardage***

Dans la continuité des sujets précédents, de nombreuses contributions portent sur la prévention du tassement des sols forestiers par l'interdiction ou la limitation dans le droit de la circulation d'engins lourds, ainsi que par la conditionnalité des aides en ce sens.

Certains avis proposent la mise en place d'une action dédiée dans le plan à la mise en place et au respect des cloisonnements sylvicoles et d'exploitation, qui permettent de limiter la surface circulée par les machines. Ils considèrent en effet les cloisonnements comme un levier essentiel dans l'atteinte des objectifs du plan, un sujet faisant consensus et un axe de travail efficace.

Une contribution propose une action supplémentaire dans le plan, relative au développement des installations d'arrosage de bois rond, pour être en capacité de temporiser des afflux de bois lors de crise.

Plusieurs avis mettent en avant l'intérêt des méthodes de débardage alternatives à l'utilisation d'engins mécanisés, notamment au cheval. A l'inverse, quelques contributions soulignent que ces méthodes ne peuvent avoir qu'un déploiement limité, voire ne sont pas pertinentes au regard des volumes de bois qu'elles permettraient d'exploiter. Un avis propose de fusionner les deux actions du plan relatives aux méthodes alternatives de débardage, qui concernent plus particulièrement l'utilisation du câble et de l'énergie animale.

➤ ***Prise en compte et articulation avec des enjeux spécifiques (biodiversité, eau, risques, énergies renouvelables, déchets)***

Au-delà de l'objectif de préservation des sols forestiers, largement soutenu, certaines contributions expriment le souhait d'un objectif plus large en faveur de la préservation des forêts et souhaiteraient que le plan mette davantage en avant la biodiversité, ses bénéfices et la préservation des écosystèmes forestiers. Quelques avis proposent l'extension du réseau d'aires protégées, un renforcement des statuts de protection des forêts, ou le développement des réseaux et connaissances sur les sols forestiers notamment dans les forêts en libre évolution.

Ils soulignent le rôle de territoires pilotes et relais des aires protégées, comme les parcs naturels régionaux. Certains demandent de renforcer l'intégration des enjeux de restauration des sols forestiers dans le plan.

Quelques contributions suggèrent de renforcer dans le plan la prise en compte des spécificités liées aux zones humides et tourbières en forêt, notamment en abordant le sujet du drainage, ou de celles liées aux risques notamment en zone de montagne. Un avis évoque les enjeux d'articulation de la rétention de bois mort au sol avec la prévention du risque incendie.

Certaines contributions font état d'une forte crainte relative à l'implantation au sol de projets d'énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien) au détriment d'espaces forestiers, avec des doutes exprimés quant à l'évaluation de l'impact de tels projets ou à l'efficacité des mesures compensatoires. Elles proposent de mettre davantage en cohérence les politiques publiques en matière d'énergies renouvelables et de forêt, en rendant plus strict le développement de ces installations. Quelques avis proposent plus largement de prendre en compte dans le plan le sujet de la préservation des forêts sous l'angle de l'occupation du sol et de l'articulation avec l'aménagement.

La prévention des dépôts sauvages de déchets en forêt est également abordée par quelques contributions.

➤ ***Connaissance, recherche, sensibilisation, formation et communication***

Certaines contributions soulignent le rôle de la recherche, comme pilier essentiel de la compréhension des sols et attendent un soutien à la recherche et à la diffusion des connaissances.

Beaucoup d'avis mettent en avant l'importance de la formation, de la communication et de la sensibilisation. Quelques-uns considèrent qu'il conviendrait de renforcer les actions du plan en ce sens, par exemple en liant l'axe formation-sensibilisation du plan à la révision des référentiels de formation initiale.

Quelques contributions recommandent de préciser dans le plan la définition de ce qu'est un sol, la santé des sols ou une forêt, pour une meilleure compréhension de l'objet du plan.

➤ ***Soutien économique et aides publiques***

Certaines contributions soulignent les enjeux de production de bois et de souveraineté économique, la nécessité d'un surcoût acceptable pour les propriétaires et entreprises ou l'importance de rémunérer les services rendus. Elles mettent en avant le levier du développement de subventions à la hauteur des investissements nécessaires.

Quelques avis proposent d'orienter prioritairement les aides vers les entreprises de travaux forestiers (ETF) afin qu'elles puissent se former et investir sur des équipements adaptés. Une contribution demande de mettre en place un plan général de soutien à destination des ETF en difficulté.

Un avis propose l'instauration d'une aide au diagnostic et à la mise en place de cloisonnements et un autre propose des évolutions du cahier des charges de l'appel à projets "Exploitation forestière et Sylviculture Performantes et Résilientes" (ESPR).

Beaucoup de contributions demandent de revoir l'attribution des subventions en y intégrant plus d'écoconditionnalité. Ainsi qu'évoqué précédemment, certains proposent que les aides soient plus circonscrites, avec une exclusion des engins les plus lourds, ou bien de bonifier ou prioriser les aides à la petite mécanisation et aux méthodes alternatives de débardage. Ponctuellement, sont exprimées des demandes d'arrêt des aides au renouvellement forestier.

➤ ***Ambition et mise en œuvre du plan***

Beaucoup de contributions estiment que l'ambition du plan devrait être renforcée sur le champ environnemental, par la définition de mesures contraignantes, notamment concernant les coupes rases, l'utilisation d'engins lourds, ou dans une moindre mesure la récolte de souches ou de bois mort, et par le renforcement des contrôles et sanctions.

A l'inverse, quelques rares avis questionnent l'efficacité et l'opportunité même du plan, qui est dans leur cas perçu comme une démarche superflue de la part de l'Etat pour peu de résultats concrets.

Beaucoup de contributions émettent des doutes quant à la mise en œuvre concrète du plan, craignant que les portages politique et financier ne soient pas à la hauteur des actions prévues et soulignant l'importance des moyens, notamment de contrôle, à consacrer. Quelques avis demandent un affichage des financements, du calendrier et d'une priorisation des actions du plan. Un besoin de renforcer les effectifs des services et établissements publics de l'Etat pour permettre d'assurer ces missions, est ponctuellement mentionné.

Quelques contributions proposent une territorialisation du plan avec des déclinaisons adaptées aux contextes locaux.

Enfin, des propositions ponctuelles relatives aux modalités de pilotage ou à la liste pressentie des partenaires de certaines actions sont formulées.